

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30.06.04 Convocation du 23.06.2004

Compte rendu affiché 7 juillet 2004

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élue: Isabelle DESVIGNES

Réf. : BJ/LDA

Présents : M. LAFFLY, Mme GUERIN, MM. FAURE, POINT, CHATUT,
Objet : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE : Mme BOUHEY, MM. AUROY, RODRIGUEZ, OLLIVIER,
"AMICALE DES POMPIERS"

<u>Nombre de conseillers</u>	
en exercice :	29
présents :	23
votants	29

M. MEYER, Mmes VEYRIER, GLATARD, WYMANN,
MARMONIER, M. GONDELAUD, Mme ZUILI, M. CHRETIN,
Mmes PERRIN, DESVIGNES, MM. FORGET, MACHURAT,
BOUREZG et BELLOT,

Absents représentés : Mme BROSSARD par Mme WYMANN - Mme BERRA par M. FAURE -
M. GOSSET par M. AUROY - M. FERNANDES par M. GONDELAUD -
Mlle MILLET par M. MACHURAT - Mme LABASOR par M. BELLOT

Monsieur l'Adjoint délégué explique qu'à l'occasion de la Fête Nationale, un bal public est organisé à Neuville-sur-Saône. Cette manifestation contribue à l'animation de la ville le soir de la Fête Nationale.

Il indique que *l'Amicale des Pompiers* se charge de la rémunération de l'animateur (disc-jockey) de cette manifestation.

Il propose en conséquence d'attribuer, à cette occasion, une *subvention exceptionnelle de 700 €*, somme correspondant à la participation de la commune au financement de cette animation.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Oui l'exposé de Monsieur le Maire-Adjoint et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Budget Primitif 2004,
- Considérant qu'il importe de favoriser les initiatives permettant de donner un éclat particulier aux manifestations organisées à l'occasion de la Fête Nationale,
- Décide d'attribuer une subvention exceptionnelle à "*L'Amicale des Pompiers de Neuville-sur-Saône*" d'un montant de *700 Euros*,
- Dit que cette dépense figure à l'article 6574 du budget communal,
- Autorise en conséquence Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré à Neuville-sur-Saône, le 30 Juin 2004

Le MAIRE
Signé P. LAFFLY

Pour copie conforme,
Le MAIRE,
Par délégation, le Maire-Adjoint,
René FAURE.

Délibération certifiée exécutoire

compte-tenu - de la transmission en Préfecture le 12 juillet 2004
- de la publication le 13 juillet 2004
Fait à Neuville-sur-Saône le 12 juillet 2003